

Association d'Agilité du Canada



Procédure d'inspection de l'équipement et du site d'un concours – juin 2026

Consultez l'article 2.1.3 des Règlements officiels de l'AAC qui traite de l'inspection du site du concours et de l'équipement

Toutes les inspections des sites et des obstacles relèvent du directeur régional de la région où se trouve le club. Il incombe au club/groupe hôte de communiquer avec le directeur régional afin de prendre des arrangements pour l'inspection qu'il effectuera lui-même ou pour laquelle il enverra un délégué.

Tous les obstacles et tous les sites doivent être approuvés par le directeur régional ou son délégué. Il revient aux clubs de prendre des arrangements avec leur directeur régional. Le site et l'équipement doivent être approuvés avant de présenter une demande pour la tenue d'un concours.

Il faut obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour qu'une inspection soit effectuée par un membre du club ou un membre de la famille de la direction du club (époux/épouse, parent, enfant, frère/sœur). Le directeur régional présentera une telle demande au Conseil pour qu'il l'examine.

L'AAC exige que tout l'équipement utilisé à ses concours homologués soit inspecté au moins *six (6) semaines avant* la date du premier concours d'un club et régulièrement par la suite (pas moins qu'aux **cinq ans**) (date anniversaire de l'inspection) ou, si un concours doit se dérouler après la dite date de réinspection, au moins six (6) semaines avant la date du concours. Il faut effectuer une inspection lors de l'achat ou du remplacement d'un ou de plusieurs obstacles et elle doit être documentée sur ce formulaire avant le concours. Prendre note que l'équipement récemment acheté ou remplacé peut être inspecté la fin de semaine du concours à condition qu'un autre obstacle (déjà approuvé) soit disponible si le nouvel équipement n'est pas acceptable.

Ces inspections régulières sont le meilleur moyen dont dispose l'AAC pour s'assurer que les terrains et l'équipement sur lesquels les chiens courent sont sûrs et respectent les normes établies dans les Règlements officiels. Étant donné que ce processus est très important, les inspecteurs doivent prendre le temps qu'il faut pour se préparer en se familiarisant avec les formulaires appropriés, en apportant les fournitures requises et, plus important encore, en prévoyant le temps nécessaire pour effectuer une inspection minutieuse et complète.

Les inspecteurs ont droit au remboursement des dépenses raisonnables encourues pour leur déplacement et leur temps, à la suite d'une entente entre l'inspecteur et le club. On recommande d'avoir une entente écrite (par ex.: un courriel).

Pour économiser et faciliter le suivi des inspections, on recommande fortement que le site et l'équipement soient inspectés simultanément. L'achat d'un ou de plusieurs nouveaux obstacles exigeant une inspection avant leur utilisation à un concours homologué est l'une des rares circonstances où cela peut ne pas s'appliquer.

Quoi apporter lors d'une inspection :

1) La version la plus récente des Règlements officiels de l'AAC. Ce peut être une copie papier, une copie électronique en format PDF ou la version en ligne (assurez-vous d'avoir accès à internet sur les lieux de l'inspection).

- Inspection du site du concours et de l'équipement – article 2.1.3.
- Normes de construction des obstacles – Annexe C.
- Vérifiez s'il y a eu récemment des modifications ou des précisions sur le site web (www.aac.ca), lesquelles pourraient avoir une incidence sur l'inspection.
- S'il y a des incohérences entre les formulaires et les Règlements officiels (y compris les mises à jour publiées), les Règlements officiels prévalent.

2) Une ou plusieurs copies du formulaire d'inspection de l'équipement et/ou d'inspection du site du concours, selon vos besoins. Ces formulaires se trouvent sur le site web de l'AAC, sous l'onglet Formulaires/pour les juges.

- Les formulaires remplis doivent être soumis en les joignant au **Formulaire de soumission - Inspection de l'équipement/du site à remplir en ligne** dans les sept jours suivant l'inspection. Vous trouverez le formulaire sur le site web de l'AAC, sous l'onglet Formulaires/pour les juges.
- Une fois soumis, le **Formulaire de soumission - Inspection de l'équipement/du site à remplir en ligne** sera envoyé par courriel à l'auteur du formulaire, au représentant du club, au directeur régional et au registraire.
- À sa convenance, l'inspecteur peut aussi remettre une copie des formulaires remplis au club hôte avant de quitter le site.

3) Un ruban à mesurer d'au moins 12 pieds ou une verge en unités impériales (et non métriques).

- Il est plus facile de vérifier les hauteurs de saut en utilisant une verge plutôt qu'un ruban à mesurer.

4) Un chronomètre et un poids de trois livres.

- Pour vérifier le temps que met la balançoire à toucher le sol (article C 2.2.3 des Règlements officiels).
- La plupart des téléphones intelligents ont un chronomètre.
- Le poids de trois livres peut être un haltère (aux extrémités hexagonales pour ne pas qu'il roule), un poids pour les poignets ou les chevilles ou un poids maison fait de cailloux ou de pièces de monnaie dans un sac, dont le poids a été vérifié sur une balance de cuisine ou pour bébé.

6) Un appareil photo numérique ou un téléphone intelligent

- Des photos et des vidéos sont un excellent moyen de documenter une inspection et elles peuvent être jointes au Formulaire de soumission - Inspection de l'équipement/du site à remplir en ligne.

- L'AAC s'est efforcée de faire en sorte que les Règlements officiels et les formulaires d'inspection soient aussi exacts et complets que possible; toutefois, il peut y avoir des zones grises et les inspecteurs peuvent ne pas être à l'aise de prendre une décision. Des photos et des vidéos peuvent aider le comité de l'équipement ou le Conseil à prendre une décision dans un tel cas, au besoin.
- Des photos et des vidéos sont aussi une excellente manière de documenter les problèmes à résoudre et peuvent servir à les comparer à la solution.

7) Roue à mesurer ou d'arpenteur ou ruban à mesurer de plus de 80 pieds (lors de l'inspection d'un site)

- Une roue à mesurer ou d'arpenteur est acceptable pour mesurer les grandes surfaces, mais un ruban à mesurer est **nécessaire** lorsque les dimensions d'une enceinte sont près des dimensions minimales (70 pi, +/- 5 %) car cette méthode sera plus exacte.

Effectuer l'inspection:

L'Association d'Agilité du Canada s'efforce de promouvoir des normes uniformes et sûres pour l'agilité canine au Canada. Par conséquent, il y a des inspections axées sur la sécurité de l'équipement et du site pour les chiens, les conducteurs, les spectateurs, les juges et les bénévoles du club.

L'inspecteur et le club hôte prennent des arrangements pour effectuer une inspection à un moment qui leur convient mutuellement. Les inspections doivent avoir lieu au moins six semaines avant un concours ou le club hôte peut se voir imposer des frais pour inspection tardive.

Un représentant du club hôte doit accompagner l'inspecteur.

L'inspecteur peut demander que le club hôte monte son équipement et l'organise par catégorie pour faciliter l'inspection.

Toutes les dimensions précisées dans les Règlements officiels doivent être vérifiées et les mesures doivent respecter les écarts permis.

L'AAC ne reconnaît aucun fabricant d'équipement d'agilité, ce qui signifie que tout l'équipement doit être inspecté.

Le formulaire d'inspection de l'équipement contient un tableau pour inscrire la quantité détenue par le club pour chaque obstacle.

En plus de valider la conformité aux normes, il faut aussi évaluer la qualité de la construction, l'état d'entretien et la sécurité de l'équipement.

- S'assurer qu'il n'y a pas d'arrêtes tranchantes qui peuvent blesser un chien ou un humain.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'écaillage ni de rouille excessive.
- S'assurer que l'équipement est en bon état, solide et peut supporter le poids des chiens de grandes races quand ils courent vite.

- S'assurer que la quincaillerie est solidement fixées, qu'elle a une grosseur et une robustesse suffisantes.
- S'assurer que la surfaces des obstacles à zones sont correctement entretenues, ne comportent pas de renflement ni de sections dangereuses et qu'elles sont anti-dérapantes.
- S'assurer que les marques indiquant la hauteur de saut du pneu et de la palissade sont nettes et évidentes.
- S'assurer que les surfaces peintes ne s'écaillent pas.
- S'assurer que le ruban adhésif adhère solidement à la surface.
- S'assurer que les surfaces en bois sont solides et uniformes.
- S'assurer que les obstacles à zones sont robustes, n'oscillent pas et reposent solidement sur le sol.

Bien que les dimensions et les normes de construction de l'équipement secondaire ne soient pas couvertes dans les Règlements officiels, les inspecteurs doivent s'assurer que tout l'équipement dans l'enceinte (par ex.: cônes numérotés, drapeaux, piquets indiquant le départ et l'arrivée, système de chronométrage électronique, clôtures de l'enceinte, poids, etc.) respecte les points susmentionnés quant à sa construction.

L'inspecteur doit réviser la liste de l'équipement secondaire avec le club hôte, surtout s'il s'agit du premier concours du club. Vous trouverez la liste à la dernière page du formulaire d'inspection de l'équipement.

Voici quelques exemples des normes de l'AAC qu'il faut respecter :

- Les Règlements officiels mentionnent que « la palissade doit être robuste. Elle se compose de deux panneaux de neuf pieds de long sur trois à quatre pieds de large ». Selon cette définition, tout panneau ayant entre 3 et 4 pi de large peut être approuvé. Les palissades ayant des panneaux qui ont 4 pi à la base et 3 pi au sommet peuvent aussi être approuvées. Cependant, une palissade dont un des panneaux à 3 pi de large et l'autre de 4 pi de large ou ont 3 pi à la base et 4 pi au sommet ne doivent pas être approuvées car elles constituent un danger.
- Les sauts en largeur ascendants avec barre d'appel au bas intégrée et d'un seul venant sont interdits et ne doivent pas être approuvés car ils constituent un danger pour les petits chiens qui pourraient tomber sur la barre.
- Les ajouts qui facilitent le transport de l'équipement ne doivent pas compromettre la sécurité. Les roues de la palissade et de la passerelle ne peuvent être en saillie au-delà et au-dessus de la surface des panneaux pendant que les chiens effectuent leurs parcours et ne doivent pas nuire à la stabilité de l'obstacle.
- L'oxer et le saut en largeur ascendant convertibles doivent pouvoir se transformer en saut droit sans compromettre la sécurité et la fonction de l'obstacle.

Inspection du site d'un concours:

L'inspecteur doit porter une attention particulière au terrain sur lequel les chiens vont courir en s'assurant qu'il n'y a pas d'endroit causant des problèmes. Pour cela, il doit inspecter la totalité du terrain en marchant (ne pas se contenter de regarder de loin).

Pour les surfaces en sable et en gravier, s'assurer que la surface n'est pas trop dure ou trop profonde.

S'assurer qu'il n'y a pas de creux, de trous, de bosses ou de protrusions, particulièrement sur les terrains extérieurs en gazon.

S'assurer que les colonnes d'un terrain intérieur sont protégées adéquatement et indiquées sur le schéma de l'enceinte.

S'assurer que la pelouse artificielle ne se soulève pas par endroit ou que des sections sont manquantes.

Terminer l'inspection:

L'inspecteur doit donner verbalement les résultats de son inspection au représentant du club. À sa convenance, l'inspecteur peut aussi fournir un rapport écrit au représentant du club.

Si des lacunes sont identifiées (c.-à-d. tout obstacle jugé inacceptable sur le formulaire) :

- Il faut documenter les lacunes sur le formulaire d'inspection.
- Il faut expliquer clairement les lacunes au représentant du club avant de quitter le site.
- Il faut discuter des mesures à prendre pour remédier aux lacunes avec le représentant du club et s'entendre sur celles-ci.
- Il faut documenter les mesures à prendre sur le formulaire.
- Les mesures à prendre doivent comprendre une date butoir et une réinspection au besoin.
- Prendre note qu'une réinspection peut ne pas être nécessaire si une photo ou une vidéo constitue une preuve raisonnable que le problème est résolu.

Si vous avez des questions quant au processus d'inspection, aux formulaires ou aux fournitures, il faut communiquer avec votre directeur régional (qui, en principe, s'est occupé de coordonner l'inspection).

Il faut remplir complètement les formulaires d'inspection de l'équipement/du site du concours et vérifier deux fois TOUS les champs à remplir. Il faut soumettre les formulaires en les joignant au **Formulaire de soumission - Inspection de l'équipement/du site à remplir en ligne** dans les sept jours qui suivent l'inspection. Vous trouverez le formulaire de soumission sur le site web de l'AAC, sous l'onglet Formulaires/pour les juges.